



ÉDUCER À...



LE GUIDE DE LA RENCONTRE SPORTIVE

FORMER UN CITOYEN SPORTIF



ÉDUIQUER À LA FRATERNITÉ

La fraternité se définit en termes de lien :

- lien de solidarité qui devrait unir tous les membres de la famille humaine ; sentiment de ce lien ;
- lien qui existe entre les personnes appartenant à la même organisation, qui participent au même idéal.

La transmission des valeurs de solidarité et de fraternité est une des missions de l'École : chaque élève doit devenir un citoyen responsable, qui participe de manière constructive à la vie sociale et prend en compte les besoins des personnes en difficulté, en France et dans le monde. Aux côtés des enseignements, un certain nombre d'actions éducatives sont un moyen de sensibiliser les élèves et de les impliquer concrètement dans des actions de solidarité¹.

L'USEP, attachée à son appartenance à l'Éducation populaire, favorise l'engagement civique des enfants et leur fait vivre la solidarité. Elle est « un mouvement d'idées qui favorise les lieux de rencontre et de débats, qui donne aux citoyens l'envie de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté »².

L'USEP s'attache à faire de cette idée de lien le fil conducteur de son action. La rencontre sportive USEP se vit comme un espace où ce lien existe concrètement entre les acteurs, comme entre les temps de vie de l'Enfant. Elle contribue à rendre réel et efficace le lien de solidarité entre les acteurs de la rencontre dans le cadre d'un projet partagé où chacun a sa place quel que soit son statut. C'est bien par la reconnaissance de la place et du rôle de chacun, par la responsabilisation de tous, que se tisse entre tous le lien qui permet la prise en compte de chacun pour la réalisation du projet de rencontre. Celui-ci donne à l'Enfant l'occasion d'acquérir sa dimension de citoyen sportif au sein de son association, de façon à pouvoir l'utiliser dans sa vie future.

1. Charte de la laïcité, document d'accompagnement, 2013.

2. Statuts de la Ligue de l'Enseignement, article 6.

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ

Le principe d'égalité est inscrit dans les statuts de la Ligue de l'Enseignement au sein de laquelle évolue l'USEP sous la forme d'une volonté éducative œuvrant « *pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle* »¹.

Cette volonté d'éducation à l'égalité se lit à travers toutes les actions de l'USEP, articulées avec l'École publique, lieu premier d'égalité par son existence dans tous les lieux du territoire et son accès permis à tous.

Éduquer à l'égalité ne se traduit pas par l'égalité de l'offre pour tous les enfants mais bien par la garantie d'une offre équitable pour tous. C'est bien en termes d'égal accès à la rencontre sportive qu'il faut parler. En effet, ce qui est visé, ce n'est pas tant que tous les enfants, quelles que soient leurs spécificités, aient la possibilité d'évoluer dans le même contexte mais bien de permettre à chacun de pratiquer, de rencontrer les autres avec la même chance de progrès, de plaisir, d'épanouissement. C'est donc en termes d'équité que la rencontre sportive USEP se vit pour viser à une égalité des chances.

A l'USEP, il importe que tous les enfants participent à égalité d'objectif, c'est-à-dire en vivant tous une activité sportive avec plaisir et progrès. Cette notion de plaisir nécessite de réfléchir à l'adéquation entre les modalités retenues et les capacités des enfants présents. Cela peut se concevoir au travers de défis (défi coopétitif² par exemple), au travers de répartitions des enfants par niveau de capacité (équipes des débutants, des confirmés, des experts comme pour Scolafoot en 1998,...). Ces adaptations invitent à concevoir ensemble un projet d'activités autorisant une place valorisante pour chacun, c'est-à-dire où chacun soit en capacité de s'exprimer et de réussir.

1. Statuts de la Ligue de l'Enseignement, préambule.

2. Démarche sous-tendue par une réflexion sur le concept d'équité en EPS

ÉDUIQUER À LA LAÏCITÉ

« Les droits de l'homme sont le fondement de la laïcité. La laïcité n'est pas seulement une réaction anticléricale, c'est une philosophie, une philosophie positive qui repose sur le socle des droits fondamentaux. Les droits de l'homme se réfèrent en priorité à la dignité de la personne, à l'autonomie du sujet. Ils supposent un être de raison, capable de choix et d'engagements, un individu qui exerce son libre examen, son esprit critique, qui va peser le pour et le contre avant de prendre une décision et qui accepte de confronter ses convictions et ses idées à celles des autres »¹.

La laïcité, inscrite dans la constitution, est une garantie essentielle de l'égalité républicaine : elle assure chacun de son droit à la même liberté de conscience. L'École a pour mission de former les citoyens de demain. Le principe de laïcité est au cœur des conceptions éducatives de l'USEP. Cette laïcité offre à chacun le maximum d'expression de sa propre liberté de conscience qui soit compatible avec la même liberté pour tous les autres membres de la société. Le principe de laïcité permet un vivre ensemble en bonne intelligence. La rencontre sportive USEP s'inscrit dans ces principes :

- elle éduque sans endoctriner,
- elle permet l'exercice de la libre expression des enfants,
- elle repose sur une culture du respect et de la prise en compte de l'autre,
- elle pratique le respect de la règle (règle du jeu, comme règle de vie)
- elle rejette toutes les violences et toutes les discriminations.

La rencontre sportive USEP, parce qu'elle permet aux enfants d'être actifs dans leur association, dans leur école, leur rend le principe de laïcité accessible. Elle les invite à prendre des initiatives, elle stimule le sens de l'engagement citoyen et constitue le lieu d'apprentissage d'une citoyenneté active et d'une existence créative.

Par la rencontre sportive, l'USEP agit en association complémentaire de l'École et fait sienne la mission que la Nation a confiée à celle-ci : faire vivre et « partager aux enfants les valeurs de la République »².

1. Costa-Lascoux J., *La laïcité à l'école : un principe, une éthique, une pédagogie*, SCEREN-CRDP Créteil.

2. *Charte de la laïcité*, octobre 2013.

ÉDUIQUER AU RESPECT

« Le chemin de l'éducation part du respect pour aller jusqu'au respect ; plus précisément, il part du respect entendu comme simple auto-limitation de son agir pour aller jusqu'au respect entendu cette fois comme souci de l'autre »¹. C'est ainsi qu'Eirick Prairat définit le rôle de l'éducation. C'est passer de l'obligation formelle du respect de la loi, mais aussi de la règle, à une éthique de la réciprocité de l'estime, pour chacun en tant qu'homme ou dans son devenir d'homme.

Si l'idée de respect des autres est fondamentalement inscrite dans les principes humanistes qui fondent l'USEP, il convient de l'étendre au respect des lieux, de la nature, des biens, car le respect « exprime une certaine idée d'habiter le monde, ou plus exactement de rendre le monde habitable »².

Le respect est expression d'une volonté : il relève de la connaissance et se doit donc d'être appris. Construire avec l'Enfant le respect de soi, le respect des autres, le respect de l'environnement participe de l'élaboration d'un rapport aux autres plus harmonieux. C'est par le respect que se reconnaît la dignité de l'humanité reconnue en tout homme, donc en tout enfant.

Autour de la rencontre sportive USEP, l'Enfant va apprendre à se connaître, à connaître ses potentialités et à partir de là, à se respecter. Se reconnaissant avec ses forces et ses faiblesses, il est mieux à même de reconnaître les forces et les faiblesses de l'autre, de le dire digne de respect. Mettre en avant lors de la rencontre sportive ce registre éthique du respect, c'est permettre de le construire concrètement dans ses trois dimensions (soi, l'autre, le monde) afin qu'elles s'inscrivent durablement dans l'expérience de l'enfant, participant ainsi à sa formation de citoyen sportif.

Construire ainsi la valeur du respect, c'est « permettre une nouvelle rencontre, entre deux personnes libres et respectueuses, inscrite dans un strict rapport d'égalité »³.

1,2,3. Prairat E., *Autorité et respect en éducation*, Le Portique [En ligne], 11 | 2003, mis en ligne le 15 décembre 2005, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://leportique.revues.org/562>.

ÉDUIQUER À LA LIBERTÉ, ÉDUIQUER AU CHOIX

« La liberté est un but, une fin de l'éducation. Elle légitime l'entreprise éducative. Cette liberté ne va pas de soi. L'avoir en visée oblige les éducateurs à former l'enfant avec exigence et contrainte pour lui garantir plus tard l'autonomie morale, personnelle et citoyenne »¹.

L'éducation à la liberté repose sur une éducation au choix. Choisir nécessite d'avoir connaissance de tous les possibles et de son propre désir. Cela exige d'avoir une certaine expérience de la vie et conscience de soi. Être en mesure de choisir, c'est cesser de se laisser porter par habitude et prendre en compte la multiplicité des expériences et la confrontation au réel. Il n'y a choix que parmi différentes possibilités identifiées et une appréciation de leurs effets. « L'intelligence suppose la perplexité, la perplexité naît de l'embarras du choix »².

Par son projet humaniste d'émancipation, l'USEP œuvre à faire de l'Enfant un « sujet de décisions ». Pour cela, elle place au cœur de la démarche pédagogique qui accompagne la rencontre sportive, cette notion de décision, en envisageant y compris la possibilité de se tromper. L'espace de choix, l'espace de liberté de la rencontre doit être construit par l'enfant lui-même, avec ses pairs, épaulé par les adultes qui l'aident à repérer les contraintes et les obligations, le nécessaire partage des règles tant de vie que de jeu. La rencontre sportive donne lieu à un « cadre partagé » dans lequel l'enfant expérimente les limites et approfondit les implications en fonction de son âge, de son expérience, des activités, des rôles à assumer... Ces choix réfléchis permettent de découvrir la meilleure manière de progresser. Choisir et justifier imposent de comprendre, de débattre, de négocier.

Le rôle de l'éducateur qu'est le militant USEPien est de proposer un système ouvert permettant de réels choix réversibles afin que l'enfant expérimente, pratique, analyse, ajuste, constate les difficultés et les erreurs. Autant d'éléments formateurs, participant de l'éducation de l'Enfant lui permettant d'avancer sur le chemin qui mène au choix, source de liberté.

1. Ottavi D., *La liberté et l'éducation*, silapedagogie.overblog.com.

2. Meirieu P., *École, demandez le programme*, ESF, 2007.

ÉDUIQUER À L'OUVERTURE AU MONDE

L'article D 321-1 du Code de l'éducation énonce que « l'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde ». Le Pacte pour la réussite éducative, signé en octobre 2013, reconnaît que cette éducation au monde et l'ouverture de l'enfant à celui-ci est indispensable à son plein épanouissement.

Dans la société mondialisée, cette ouverture sur le monde est pour certains, condition de réussite sociale dans une vision économique. L'USEP, comme mouvement humaniste, ne saurait la réduire à cette dimension. En visant l'« *ouverture des esprits à la connaissance et à la compréhension de la diversité des cultures et des sociétés* » l'USEP se refuse « à donner ce sentiment et cette volonté de l'unicité, de l'individualisation. Ce que nous voulons, c'est que par le sport, l'enfant découvre un lien supplémentaire avec autrui, qu'il se sente un maillon responsable de l'immense chaîne qui unit les hommes dans le temps et dans l'espace »¹.

L'USEP revendique son rôle d'éducateur, de passeur. Elle vise, en permettant à l'Enfant de partir à la découverte des cultures autres, y compris par le sport, à construire l'universel qui ne peut se dire que dans la pluralité des cultures. S'ouvrir au monde, c'est s'ouvrir à l'autre ; c'est accepter de le regarder comme riche, pourvoyeur de nouvelles connaissances, de nouvelles émotions. C'est le reconnaître en reconnaissant à la fois son altérité enrichissante et sa ressemblance.

La rencontre sportive USEP, oblige les enfants à sortir de leur rapport frileux à l'altérité qui comporte une part d'aléas et de risque pour leur faire vivre tout l'enrichissement et la joie possibles. « *C'est dans la rencontre singulière que s'engagent et se transforment à la fois les rapports à la culture de l'autre et les rapports à sa propre culture. L'universalité est un horizon qui ouvre chaque culture à ce qui, dans sa rencontre avec les autres, sera, pour elle, source de développement et de perfectionnement* »².

1. Raymond Boisset (1912-1991) Membre du PUC, sélectionné olympique au 400 m, commissaire général adjoint de l'UFOLEP (1946-1970), vice-président de l'UFOLEP-USEP (1970-1988).

2. Dupuis P. A, *Le respect des singularités*, Le Portique [En ligne], consulté le 27 janvier 2014. <http://leportique.revues.org/556>.